

No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine tenue le 14 août 2014, à 10 h 30, à la salle du Conseil de la MRC du Rocher-Percé, à Chandler, sous la présidence de M. Richard St-Laurent et à laquelle étaient présents :

**M. Richard St-Laurent**  
Représentant la MRC d'Avignon

**M. Jean-Guy Poirier**  
Préfet  
Représentant la MRC de Bonaventure

**M<sup>me</sup> Louise Langlois**  
Maire de Chandler  
Représentant la MRC du Rocher-Percé

**M<sup>me</sup> Diane Lebouthillier**  
Préfet  
Représentant la MRC du Rocher-Percé

**M. Daniel Côté**  
Maire de Gaspé  
Représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

**M<sup>me</sup> Délisca Ritchie Roussy**  
Préfet  
Représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

**M. Allen Cormier**  
Préfet  
Représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

### ÉTAIENT ABSENTS :

**M. Guy Gallant**  
Préfet  
Représentant de la MRC d'Avignon

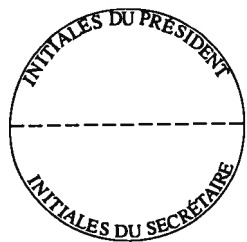
**M<sup>me</sup> Micheline Pelletier**  
Maire de Sainte-Anne-des-Monts  
Représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

**M. Roger Chevarie**  
Représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

**M. Jonathan Lapierre**  
Maire des Îles-de-la-Madeleine  
Représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

### ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

**Grégoire Arsenault – LBA Stratégie Conseils**  
**Didier Dufour - Coordonnateur**  
**Gilbert Scantland – Directeur général et secrétaire-trésorier**  
**Jean-François Thériault – LBA Stratégies Conseils**

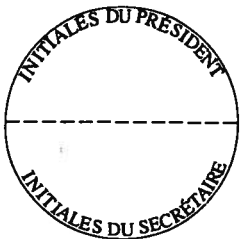


No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

1. Ouverture de la réunion;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 19 juin 2014;
4. Suivi du procès-verbal de la réunion du 19 juin 2014;
5. Correspondance;
6. Approbation des comptes payés et à payer;
7. Résolution pour conclure le financement du projet Le Plateau II;
8. Résolution qui entérine la signature de l'entente de coentreprise avec la société Énergie Bas-St-Laurent S.E.N.C.;
9. Résolution autorisant la signature des ententes de participation avec les promoteurs;
10. Résolution autorisant la signature des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres A/O2013-01;
11. Suivi de l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour l'achat d'un bloc de 450 MW d'énergie éolienne;
  - 11.1. Alliance communautaire, état de situation;
  - 11.2. Règlement d'emprunt 2014-01;
  - 11.3. Varia;
12. Date et lieu de la prochaine rencontre;
13. Clôture de l'assemblée.



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président, M. Richard St-Laurent ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. St-Laurent fait lecture du projet d'ordre du jour.

M. Allen Cormier propose d'adopter le projet d'ordre du jour en ajoutant au point 11.3. Varia ouvert.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2014-18

### 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 JUIN 2014

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du procès-verbal, il n'y a pas de lecture.

M<sup>me</sup> Diane Lebouthillier propose que soit adopté le procès-verbal avec la correction des points 3, 5 et 7.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2014-19

### 4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 JUIN 2014

Les seuls points nécessitant un suivi apparaissent à l'ordre du jour de la présente réunion.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 5. CORRESPONDANCE

La liste des correspondances reçues et envoyées depuis la dernière réunion a été transmise aux membres. Rien de spécial à signaler. L'ensemble de la correspondance est disponible pour consultation.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 6. APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

La liste des comptes payés et à payer est déposée aux membres du conseil d'administration, elle a également été transmise de façon électronique.

Les comptes payés au 26 juin totalisent 1 156,12 \$.

Les comptes payés au 14 juillet totalisent 38 633,77 \$.

Les comptes à payer au 13 août 2014 totalisent 4 177,85 \$.

Pour un total de 43 967,74 \$.

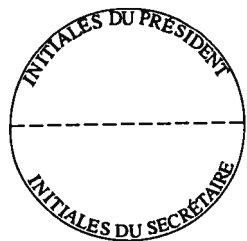
IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Guy Poirier que la liste des comptes totalisant un montant de 43 967,74 \$ soit approuvée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2014-20

### 7. RÉSOLUTION POUR CONCLURE LE FINANCEMENT DU PROJET LE PLATEAU II

Les membres du conseil d'administration ayant reçu copie du projet de résolution et les explications ayant été données par MM. Scantland et Dufour.



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

**ATTENDU** qu'Hydro-Québec Distribution (le « Distributeur ») a lancé, le 30 avril 2009, l'appel d'offres A/O 2009-02 ayant pour but l'achat de deux blocs d'électricité d'une capacité totale de 500 MW produite au Québec à partir d'éoliennes (l'« Appel d'offres »);

**ATTENDU** que les municipalités régionales de comté d'Avignon, de Bonaventure, de La Côte-de-Gaspé, de La Haute-Gaspésie, du Roché Percé et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ont conclu, le 20 juillet 2010, une entente visant la constitution de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (la « Régie ») dans le but notamment d'investir dans le domaine de l'énergie éolienne dans le contexte de l'appel d'offres;

**ATTENDU** que la Régie s'est associée avec le groupe Invenergy dans le cadre de l'appel d'offres pour le dépôt d'une soumission relativement au projet de parc éolien « Le Plateau 2 » d'une capacité de 21.15 MW (le « Projet »);

**ATTENDU** que le Distributeur a confirmé par avis d'acceptation le 20 décembre 2010 que la soumission relative au Projet a été retenue;

**ATTENDU** que Le Plateau 2 Limité (le « Commandité »), la Régie et Invenergy Le Plateau 2 Holdings ULC ont constitué Énergie éolienne communautaire Le Plateau S.E.C. (la « Société ») dans le but de développer, financer, construire, gérer et exploiter le Projet;

**ATTENDU** que la Société, représentée par le Commandité, et le Distributeur ont conclu un contrat d'approvisionnement en électricité en date du 22 mars 2011, tel qu'amendé le 17 décembre 2013, relativement à la vente de l'électricité du Projet par la Société au Distributeur;

**ATTENDU** qu'une convention de crédit (la « Convention de crédit ») sera signée entre, *inter alios*, la Société, représentée par le Commandité, en tant qu'emprunteur, les prêteurs qui sont de temps à autre partie à la Convention de crédit (les « Prêteurs ») et Bayerische Landesbank, New York Branch, en tant, entre autres, qu'agent administratif (l'« Agent ») relativement au financement d'une portion des coûts de développement et construction du Projet;

**ATTENDU** que les Prêteurs nommeront et désigneront BNY Trust Company of Canada, à titre d'agent de sûreté et « *fondé de pouvoir* » (en cette capacité, le « Fondé de pouvoir ») au sens de l'article 2692 du *Code civil du Québec* pour les fins des sûretés à être accordées en vertu de la Convention de crédit;

**ATTENDU** que, dans le contexte du financement prévu à la Convention de crédit, la Régie doit conclure l'acte d'hypothèque (*Deed of Hypothec*) en faveur du Fondé de pouvoir (l'« Acte d'hypothèque »), afin de garantir les obligations y stipulées, tel que celui-ci a été soumis sous forme de projet au conseil;

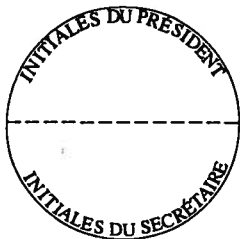
**ATTENDU** que dans le contexte du financement prévu à la Convention de crédit, la Régie, Invenergy Le Plateau 2 Holdings ULC et la Société doivent conclure une lettre d'entente (la « Lettre ») en faveur des Prêteurs, de l'Agent et du Fondé de pouvoir en ce qui concerne l'application de l'article 27 du contrat d'approvisionnement en électricité, daté du 22 mars 2011 entre la Société et Hydro-Québec, agissant par sa division Hydro-Québec Distribution, tel que modifié le 17 décembre 2013, tel que celle-ci a été soumise sous forme de projet au conseil;

**ATTENDU** que la Régie bénéficie de la signature de l'Acte d'hypothèque et de la Lettre puisque ceux-ci constituent des conditions à la mise en place des facilités de crédit prévues à la Convention de crédit pour le financement du Projet dans lequel elle détient une participation importante;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Diane Lebouthillier, appuyé par M<sup>me</sup> Louise Langlois et résolu :

**QUE** ce conseil :



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

- **Approuve** l'Acte d'hypothèque et la Lettre et autorise la Régie à conclure l'Acte d'hypothèque et la Lettre;
- **Autorise** l'octroi par la Régie, en vertu de l'Acte d'hypothèque, d'une sûreté, au montant de 82 000 000 \$ canadiens avec intérêt au taux annuel de 25 %, sur les parts de la Société et sur les actions du Commandité qu'elle détient, le tout tel que décrit à l'Acte d'hypothèque, incluant notamment :
  - a) 601 346 parts de catégorie A de la Société;
  - b) 49 actions de catégorie A du Commandité; et
  - c) 40 actions de catégorie B du Commandité;

et à livrer au Fondé de pouvoir ou son mandataire les certificats représentant ces parts et ces actions, le tout conformément aux termes et conditions décrits dans l'Acte d'hypothèque;

- **Autorise** tout transfert, vente ou cession de ces parts et ces actions au Fondé de pouvoir ou à son mandataire, selon le cas, ainsi que tout transfert, vente ou cession additionnelle de ces parts et ces actions par le Fondé de pouvoir ou son mandataire, selon le cas, relativement à l'exercice par le Fondé de pouvoir de ses droits (incluant ses droits hypothécaires) prévus à l'Acte d'hypothèque; et
- **Autorise** M. Gilbert Scantland, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Régie, l'Acte d'hypothèque dans sa forme finale et la Lettre dans sa forme finale également, avec les modifications qu'ils jugeront appropriées et tous les documents accessoires à intervenir à l'Acte d'hypothèque, à la Lettre, à la Convention de crédit ou autrement requis dans le cadre du financement du Projet de même que tous les autres documents pouvant être requis ou opportuns pour donner effet à la présente résolution ou au financement du Projet.

R-2014-21

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### 8. RÉSOLUTION QUI ENTÉRINE LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE COENTREPRISE AVEC LA SOCIÉTÉ ÉNERGIE BAS-ST-LAURENT S.E.N.C.

**ATTENDU** QU'Hydro-Québec a publié un appel d'offres pour l'achat de 450 MW d'énergie produite à partir d'éoliennes (A/O 2013-01);

**ATTENDU** QUE l'appel d'offres A/O 2013-01 prévoit que 300 MW des 450 MW seront réservés aux projets situés sur le territoire du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie;

**ATTENDU** QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a mené des discussions avec Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. afin d'harmoniser les conditions de participation à l'appel d'offres d'Hydro-Québec (A/O 2013-01) pour des projets situés sur les territoires du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie;

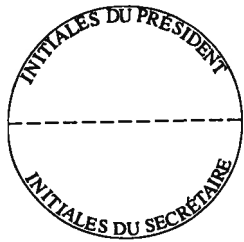
**ATTENDU** QUE le conseil d'administration de la Régie lors de sa réunion du 19 juin 2014 a mandaté le comité de gestion afin de convenir des conditions de participation et négocier un contrat de coentreprise avec Énergie éolienne Bas-St-Laurent S.E.N.C.;

**ATTENDU** QUE le comité de gestion a négocié les conditions de participation et un contrat de coentreprise entre la Régie et Énergie éolienne Bas-St-Laurent S.E.N.C.;

**ATTENDU** QUE le contrat de coentreprise a été signé par le directeur général de la Régie le 21 juillet 2014;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Allen Cormier



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

De rarifier le contrat de coentreprise entre la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. et de ratifier la signature de ce contrat par M. Gilbert Scantland, directeur général de la Régie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2014-22

### 9. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DES ENTENTES DE PARTICIPATION AVEC LES PROMOTEURS

**ATTENDU QU'**Hydro-Québec a publié un appel d'offres pour l'achat de 450 MW d'énergie produite à partir d'éoliennes (A/O 2013-01);

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres A/O 2013-01 prévoit que 300 MW des 450 MW seront réservés aux projets situés sur le territoire du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie;

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. ont signé un contrat de coentreprise harmonisant les conditions de participations à l'appel d'offres d'Hydro-Québec (A/O 2013-01) pour des projets situés sur les territoires du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie et prévoyant la mise en place d'entente de participation avec des partenaires privés dans des sociétés en commandite afin de construire et opérer un ou des parcs éoliens;

**ATTENDU QUE** plusieurs entreprises privées ont manifesté leur intention de déposer un ou des projets de parc éolien dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec (A/O 2013-01) et qu'elles sont disposées à signer de telles ententes de participation afin de mettre en place une ou des sociétés en commandite;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Délicsa Ritchie Roussy

**D'AUTORISER** M. Gilbert Scantland, directeur général de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à signer une ou des ententes de participation afin de mettre en place une ou des sociétés en commandite dans le but de construire et opérer un ou des parcs éoliens sur le territoire de la Gaspésie et du Bas-St-Laurent.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2014-23

### 10. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DES SOUMISSIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES A/O 2013-01

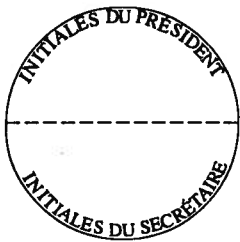
**ATTENDU QU'**Hydro-Québec Distribution a publié un appel d'offres pour l'achat de 450 MW d'énergie électrique produite à partir d'éoliennes (A/O 2013-01);

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres A/O 2013-01 prévoit que 300 MW des 450 MW seront réservés aux projets situés sur le territoire du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie;

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres A/O 2013-01 prévoit que le milieu local doit détenir 50 % ou plus du contrôle des projets soumis;

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est l'organisme représentant le milieu local pour la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. ont signé un contrat de coentreprise harmonisant les conditions de participations à l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01) pour des projets situés sur les territoires du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie et prévoyant la mise en place d'entente de participation avec des partenaires privés dans des sociétés en commandite afin de construire et opérer un ou des parcs éoliens;



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

**ATTENDU QUE** plusieurs entreprises privées ont manifesté leur intention de déposer un ou des projets de parc éolien dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01) et qu'elles sont disposées à signer de telles ententes de participation afin de mettre en place une ou des sociétés en commandite;

**ATTENDU QUE** les documents de l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01) prévoient que le formulaire de soumission des offres doit être signé par le représentant du milieu local;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Jean-Guy Poirier

**D'AUTORISER** M. Gilbert Scantland, directeur général de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à signer pour et au nom de la Régie, tous les formulaires de soumissions pour des projets situés au Bas-St-Laurent ou en Gaspésie dans lesquels la Régie agit à titre de constituant du milieu local;

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**R-2014-24**

### **11. SUIVI DE L'APPEL D'OFFRES D'HYDRO-QUÉBEC POUR L'ACHAT DE 450 MW D'ÉNERGIE ÉOLIENNE**

#### **11.1 ALLIANCE COMMUNAUTAIRE, ÉTAT DE SITUATION**

M. St-Laurent souligne aux membres du conseil d'administration la quantité de travail que nécessite l'Alliance, nos partenaires du Bas-St-Laurent n'ayant pas la même approche que nous, il faut beaucoup d'ajustement. M. St-Laurent souligne la qualité du travail de l'équipe de la Régie et il demande à M. Scantland de faire un état de la situation.

M. Scantland explique les séquences d'ajustement des différents documents, les négociations avec les promoteurs et avec nos partenaires du Bas-St-Laurent. Les informations sont complétées par MM. Jean-François Thériault et Grégoire Arsenault.

#### **11.2 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2014-01**

À la demande du président, M. Dufour informe les membres du conseil d'administration que le projet de Règlement d'emprunt ne pourra pas être approuvé par le MAMOT à temps pour le dépôt des soumissions. En effet, lors de la tournée des MRC en juin, nous avons souhaité que celles-ci adoptent une résolution d'appui en juillet, mais seulement trois d'entre elles ont adopté une telle résolution.

Le projet de Règlement sera transmis au MAMOT la semaine prochaine avec cinq résolutions et une lettre d'appui.

#### **11.3 VARIA**

Il n'y a aucun point au varia.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

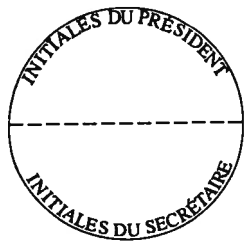
### **12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine réunion sera convoquée au besoin.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### **13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Daniel Côté propose la levée de l'assemblée, il est 12 heures.



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par  
le président,

Lu et certifié conforme par  
le secrétaire-trésorier,

\_\_\_\_\_  
Richard St-Laurent

\_\_\_\_\_  
Gilbert Scantland

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Date

### ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

29 octobre 2014  
Date